

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00237

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ETAT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 28 septembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20200917-0202002270

DATE D'APPÊCHAGE : 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ETAT

La crise sanitaire, sociale et économique liée à la pandémie de Covid-19 a conduit l'Etat et Saint-Etienne Métropole à s'accorder pour un soutien d'actions à destination des populations vulnérables.

Suite à un travail partenarial mené en lien avec les services de l'Etat, un programme d'action a été défini permettant de poursuivre les objectifs suivants :

- répondre à l'impact de la crise sanitaire sur les personnes les plus fragiles en augmentant les aides individuelles au Fonds Solidarité Logement ;
- soutenir les jeunes en grande difficulté sociale impactés par la crise COVID ;
- renforcer les actions de prévention, d'animation et de médiation ;
- soutenir une offre d'interventions de proximité en faveur des habitants des quartiers et en particulier de la jeunesse ;
- lutter contre le décrochage scolaire et la fracture numérique ;
- proposer un accompagnement au maintien et au retour à l'emploi de personnes vulnérables (licenciés, personnes en difficultés...) ;
- proposer un accompagnement renforcé à des demandeurs d'emploi voulant créer une activité dans l'ESS.

En outre, Saint-Etienne Métropole envisage la mise en œuvre de mesures d'aides dans le champ de l'accompagnement social (FSL, FAJD) pour pouvoir répondre à l'accroissement de la précarité liée à la pandémie de Covid-19, mais aussi afin de renforcer les dispositifs existants ou à lancer en préfiguration de nouveaux dispositifs notamment dans le domaine de l'insertion économique et de la formation. L'activation du concours financier du plan pauvreté apparaît également comme une opportunité pour soutenir le programme d'action mis en place par la Métropole sur l'été 2020 dans le cadre de la politique de la ville et de ses nouvelles compétences en matière de prévention spécialisée.

Le programme d'action représente un montant total de 800 000 € réparti comme suit :

Actions	Coût prévisionnel
Prise en charge des demandes d'aides au Fonds Solidarité Logement	50 000 €
Aides individuelles aux jeunes (FAJD)	53 000 €
Accompagnement social renforcé en direction des jeunes (FAJD)	77 000 €
Renforcement de la mobilisation dans le domaine de la prévention, et en particulier de la prévention spécialisée	295 000 €

Soutien à une offre d'animation qualifiée, encadrée et coordonnée d'interventions de proximité, variée sur l'été	20 000 €
Soutien aux initiatives de médiation	43 000 €
Soutien aux chantiers éducatifs et chantiers d'insertion	30 000 €
Supports pédagogiques pour les classes charnières (TL7)	33 000 €
Pôle ressource numérique	33 000 €
Plateforme de reclassement dans l'industrie des personnes touchées par la crise	50 000 €
Accompagnement des personnes en difficulté dont la situation s'est aggravé durant la crise économique actuelle et/ou en situation de licenciement économique	15 000 €
Stratégie Territoriale Emploi Formation	50 000 €
Action visant à favoriser l'emploi et le recrutement par les entreprises adhérentes aux clubs d'entreprises locaux	15 000 €
Action visant à sensibiliser, détecter et accompagner des créateurs de projets en ESS	36 000 €
TOTAL	800 000 €

Le financement de ce programme d'action est assuré à 50 % par l'Etat, au travers d'un montant prévisionnel de subvention de 400 000 € au titre plan pauvreté, et par Saint-Etienne Métropole pour un montant prévisionnel de 400 000 €. La participation de la Métropole prenant en compte, pour partie, la mobilisation de moyens existants.

La convention est annexée au présent projet de rapport, elle prendra effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le contenu de la "convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi";**
- **approuve la participation de Saint-Etienne Métropole au programme d'action pour un montant prévisionnel de 400 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget habitat destination FSL, au budget politique de la ville, destinations POLV, PREV et FAJD, au budget développement économique, des exercices 2020 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité comme suit :

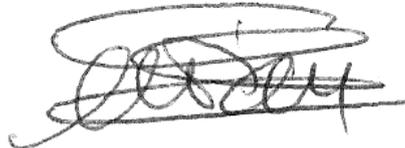
Votes pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Dont les pouvoirs de :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU